

APRÈS MAI

PROJET

Préambule

AprèsMai - **A**ssociation des **P**ôles et **R**égionaux **E**t des **S**tructures de **M**usiques **A**ctuelles et **I**mprovisée s'est constitué en 2012. A sa création, il s'est fixé pour objectif :

- d’œuvrer à la structuration du secteur des musiques actuelles sur le territoire de la région Bretagne ;
- d’être un lien permanent entre les différents membres du réseau et les acteurs des structures agissant dans le secteur des musiques actuelles en Région ;
- d’être un outil de réflexion et d’action sur les politiques culturelles.

En ce sens, il s'est donné pour mission l’information et la mutualisation des compétences, la circulation et le développement des publics, ou encore la sensibilisation à l’offre culturelle de ses membres, par des actions de communication.

AprèsMai souhaite aussi renforcer la lisibilité du secteur des musiques actuelles par un travail permanent d’analyse, de réflexion et de proposition.

En 2014, AprèsMai a lancé une étude destinée à dresser un état des lieux de ses membres et dont le but premier était de définir les contours des actions du réseau et la structuration de son projet associatif.

En 2015, le réseau est constitué de 15 membres :

- L'Antipode-MJC - Rennes
- L'ATM - Rennes
- La Carène - Brest
- La Citrouille - St-Brieuc
- Le Coquelicot - Fougère
- L'Echonova - Saint-Avé
- L'Estran - Guidel
- La Grande Boutique - Langonnet
- Le Jardin Moderne - Rennes
- Le Labo - Dinan
- MAPL - Lorient
- La Nouvelle Vague - St Malo
- Penn Ar Jazz - Brest
- Les Polarités - Quimper
- Run Ar Puñs - Châteaulin

AprèsMai, un espace de valeurs partagées

Un corpus de valeurs humanistes, une éthique de travail

Considérant :

Que le réseau Aprèsmai est riche d'une diversité d'acteurs et d'initiatives culturelles et artistiques, de par leurs projets, leurs histoires, leurs modes de gestion ;

Que cette diversité nécessite d'être défendue et valorisée ;

Que la liberté d'expression nécessite d'être défendue et renforcée ;

Que l'individualisme de notre société fragilise le vivre ensemble ;

Que le secteur des musiques actuelles constitue un écosystème complexe ;

Que chacune des organisations du réseau a une responsabilité sociale, sociétale et environnementale ;

Les contextes politiques et économiques défavorables (décentralisation difficile, crise économique, crise du politique, conflits sociaux et communautaires...) ;

La nécessité de proposer une alternative à la marchandisation et à l'uniformisation de la culture ;

La fragilité endémique du milieu artistique et des artistes ;

Aprèsmai se reconnaît dans les principes énoncés par les textes suivants :

- la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ;
- le Préambule de la constitution de 1946 ;
- la Déclaration de l'Unesco sur la diversité culturelle ;
- la Déclaration de Fribourg.

Les membres du réseau se rassemblent autour de valeurs communes ; ils entendent ainsi être des lieux :

- d'émancipation, de citoyenneté et d'épanouissement individuel et collectif ;
- de rencontre, de lien social et de vivre ensemble (entre citoyens, entre professionnels, entre artistes et public, entre professionnels de la culture et public, professionnels/artistes, ...
- de transmission, d'éducation, de sensibilisation
- de découverte, de curiosité et d'ouverture
- de créativité et de diversité artistique et culturelle.

Les actions du réseau sont guidées par les principes :

- de solidarité, d'échange et de partage entre ses membres ;

- de diversité des points de vue et du respect de la pluralité des projets ;
- de durabilité et de pérennité des actions ;
- d'accessibilité pour tous ;
- de liberté :
 - d'expression
 - de création
 - de programmation
- d'exigence artistique, entendu comme suit :

exigence pour tous, prise de risque expérimentation et authenticité des démarches artistiques, en opposition aux démarches opportunistes et à la notion de « produit »
- de co-construction et de dialogue avec les partenaires publics et la société civile ;
- d'éthique professionnelle, dans le respect du code du travail, des artistes et de leurs droits moraux mais aussi de l'ensemble des acteurs. Dans un esprit d'équité et de responsabilité sociale et sociétale et environnementale.

AprèsMai, un espace de coopération professionnelle, culturelle et artistique

Définition de coopération : du latin « co-operare » signifiant œuvrer, travailler ensemble, la coopération décrit un état d'esprit et un mode de comportement où les individus conduisent leurs relations et leurs échanges d'une manière non conflictuelle ou non concurrentielle, en cherchant les modalités appropriées pour analyser ensemble et de façon partagée les situations et collaborer dans le même esprit pour parvenir à des fins communes ou acceptables par tous.

AprèsMai fait le choix d'adopter la coopération comme moyen et finalité, tant au niveau de son fonctionnement que de ses actions.

La coopération doit permettre :

- de rompre l'isolement du professionnel,
- d'enrichir la pratique et les compétences des équipes des structures adhérentes,
- de prolonger l'action des membres du réseau, au service des artistes et des publics,
- de se renforcer collectivement dans un contexte complexe où pèsent les menaces de fragilisation des structures du réseau.

Modalités de la coopération :

En interne :

La coopération est d'abord un cadre dans lequel les membres du réseau évoluent, et ne débouche pas nécessairement sur des dispositifs.

Elle prend notamment forme dans les sessions du Conseil d'Administration où siège chacun des lieux adhérents, aussi bien que dans les séminaires et groupes de travail ouverts à l'ensemble des équipes des lieux du réseau AprèsMai.

La coopération s'incarne également dans la mutualisation de moyens ou d'expériences, tout autant que dans la construction d'actions communes (relevant de l'accompagnement artistique, de l'action culturelle, de la ressource, de la communication...).

En externe :

En lien avec son objet et ses objectifs, AprèsMai a vocation à coopérer avec toute structure dont les valeurs rejoignent celles du réseau, quelle que soit l'échelle territoriale.

Il s'agit évidemment des acteurs bretons, notamment ceux structurés en réseau, à vocation locale ou régionale, mais également des réseaux régionaux (hors Bretagne), nationaux ou internationaux.

En tant que réseau de lieux, AprèsMai se rapprochera notamment des autres

acteurs de la filière musiques actuelles afin de compléter son champ d'action :
producteurs, développeurs, médias...

AprèsMai, une parole collective et un outil de co-construction des politiques publiques

Les relations aux partenaires institutionnels et professionnels

AprèsMai entend œuvrer à une meilleure prise en compte et au développement des pratiques actuelles de la musique dans les politiques publiques.

Ainsi, sur des enjeux notamment régionaux, mais aussi locaux et nationaux, AprèsMai est amené à représenter ses adhérents, de façon collective et dans toute leur diversité, auprès d'interlocuteurs professionnels et institutionnels, dans une perspective d'intérêt général.

Dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires, AprèsMai apporte son expertise et la connaissance de ses propres adhérents, ou des acteurs avec lesquels ces derniers sont en lien, et plus largement des territoires, dans un esprit de concertation. Le tout visant la co-construction de politiques publiques et des dispositifs en direction des acteurs, des artistes et des publics.

L'action d'AprèsMai se fonde sur les valeurs exprimées dans le chapitre 1. Le réseau agit donc en représentation de l'ensemble de ses adhérents et en concertation avec les regroupements locaux, régionaux, nationaux et internationaux et dès lors que les valeurs sont partagées, pour la prise en compte de sa position collective dans la construction des politiques publiques.

La production de connaissance

La production de connaissance, par des études et des analyses, a vocation à alimenter les réflexions sur les évolutions des pratiques et les travaux de co-construction des politiques publiques. Sans être exhaustif, AprèsMai est aussi un relais d'information sur la filière musicale en région, à destination de tous les partenaires professionnels et institutionnels.

Il s'agit aussi d'archiver tous les outils et travaux qui concernent, ou sont produits par, AprèsMai et par ses adhérents, ou qui sont relatifs aux musiques actuelles, et plus largement au champ culturel, afin de constituer une base de ressources mutualisées.

Le développement de cet outil a pour objet premier de renforcer la pertinence et la cohésion des différents projets menés par les adhérents du réseau sur le territoire régional, en favorisant le développement des compétences, via notamment une meilleure inter connaissance des équipes salariées et des bénévoles. Il est un des moyens envisagés pour encourager l'échange, le débat, l'auto-formation, et les coopérations entre membres, et il participe de la consolidation et de la structuration des projets.